

DEC191885DR02

**Décision portant nomination de M. Xavier Nathan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP)****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris et nommant M. Francis Bernardeau en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7095 en date du 02/04/2019 ;

Considérant que M. Xavier Nathan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1, 2 et 5 décembre 2011;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Xavier Nathan, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris à compter du 01/01/2019.

M. Xavier Nathan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Xavier Nathan est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/07/2019

Le directeur de l'unité  
Francis Bernardeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Stéphane Régnier

